



Fondation
David
Suzuki

Montréal, 6 juin 2017

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Délais dans la mise en place de la Stratégie sur les pesticides 2015-2018

Monsieur le Ministre,

Équiterre et la Fondation David Suzuki souhaitent vous faire part de leurs vives inquiétudes quant aux délais que votre gouvernement accumule dans la mise en place de la Stratégie sur les pesticides 2015-2018, annoncée il y a maintenant plus d'un an et demi.

Nous avons été consultés par le MDDELCC depuis les 6 dernières années sur la révision du Code de gestion de pesticides, dont l'annonce a été reportée à de nombreuses reprises, sans aucun résultat concret. Nous vous avons notamment fait parvenir, en juin 2015, les coordonnées de plus de 37 000 personnes exigeant l'interdiction de pesticides néonicotinoïdes au Québec. Il va sans dire que nous étions ravis de votre annonce en novembre 2015 de procéder rapidement à une refonte, plus globale de surcroît, du cadre législatif et réglementaire entourant les pesticides. Toutefois, en mai 2016, nous vous adressions une lettre vous faisant part de notre inquiétude face aux retards dans la mise en action de la Stratégie. Nous exprimions qu'avec de tels retards, les nouvelles mesures visant à réduire l'usage des pesticides les plus à risque en milieu agricole, dont les néonicotinoïdes, risquent d'entrer en vigueur après que les agriculteurs aient commandé leurs semences pour la saison 2017, ce qui, à nos yeux, constituait un délai inacceptable. Nous voici un an plus tard et les modifications n'ont toujours pas été déposées.

Or nous avons rencontré, à plusieurs reprises au cours des derniers mois, votre équipe responsable du dossier au MDDELCC qui nous a informés que seule une modification réglementaire sur le volet agricole de la stratégie était actuellement prévue au calendrier, le volet urbain étant reporté à une date ultérieure indéterminée. Nous sommes très inquiets d'une part des délais dans l'ensemble de la mise en application du plan proposé dans la Stratégie – qui a été reporté à plusieurs reprises –, et d'autre part, nous estimons inacceptable que le volet urbain soit reporté.

Au cours des derniers mois, le dossier des pesticides a gagné un momentum important. L'Ontario est allée de l'avant avec une réglementation sur les semences traitées aux néonicotinoïdes, le fédéral a annoncé l'élimination progressive de l'imidaclopride, et les citoyens sont de plus en plus préoccupés par les risques que posent les pesticides pour la santé et l'environnement.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler les éléments qu'il sera à nos yeux indispensable de retrouver dans le nouveau cadre entourant les pesticides :

- L'interdiction des pesticides utilisés en agriculture qui comportent le plus de risques pour l'environnement et la santé, comme l'atrazine et les néonicotinoïdes. Le fait de restreindre l'usage des pesticides comportant le plus de risques pour la santé et l'environnement – comme proposé dans le cadre de la Stratégie – doit constituer une première étape vers l'élimination de ceux-ci. Le gouvernement doit se doter de **cibles de réduction chiffrées**, progressives dans le temps, jusqu'à leur élimination, de même que de **moyens de suivi** afin de pouvoir mesurer l'avancement des cibles de réduction de manière crédible.
- La Stratégie doit être assortie d'un **plan d'action pour que d'autres substances soient ajoutées** à cette liste de pesticides les plus dangereux au fil du temps.
- Puisqu'une proportion importante des agronomes qui prodiguent les conseils auprès des agriculteurs sont à la solde des entreprises qui vendent des pesticides, ce qui les place en situation de conflit d'intérêt apparent, une approche de restriction des pesticides comportant le plus de risques pour la santé et l'environnement doit être assortie d'une **obligation pour les agronomes de recommander d'abord la mise en place des bonnes pratiques agroenvironnementales** (pratiques culturales, etc.). Si un pesticide jugé à risque est prescrit, l'agronome doit faire la démonstration que toutes les méthodes alternatives reconnues et respectueuses de l'environnement ont été épuisées, de même que l'usage de pesticides à plus faible risque.
- Un **registre public** des pesticides prescrits utilisés (comportant notamment le nom du pesticide utilisé, les quantités et l'adresse civique où il a été appliqué) doit selon nous absolument être mis en place et être accessible publiquement.
- **L'interdiction complète de la vente et l'usage des pesticides utilisés à des fins esthétiques.** Plus d'une centaine de municipalités à travers le Québec ont adopté des règlements restreignant l'usage de pesticides à des fins esthétiques, mais la sévérité de ces règlements varie, et ceux-ci ne couvrent que l'usage et non la vente. Un Code de gestion interdisant la vente et l'usage de tout pesticide de synthèse à des fins esthétiques permettra d'harmoniser la situation et d'offrir la même protection à tous les citoyens à l'échelle de la province.
- Le Code de gestion des pesticides doit être revu de manière à y **intégrer les pesticides utilisés à des fins domestiques à l'intérieur des résidences et des bâtiments**, et que ceux-ci soient fermement réglementés.
- Des ressources (notamment de soutien-conseil) doivent être mises en place afin de soutenir les agriculteurs dans ce virage vers la réduction de l'usage des pesticides.

Nous exigeons donc que le MDDELCC introduise le projet de loi qui adresse autant le volet agricole que le volet urbain dès le début de la session parlementaire à l'automne.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions concernant ces propositions. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos plus sincères salutations.



Sidney Ribaux
Directeur général
Équiterre



Louise Hénault-Ethier
Chef des projets scientifiques
Fondation David Suzuki

c.c. Monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Monsieur Jean-Marc Fournier, leader parlementaire du gouvernement